Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F gsdg /blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuges pne caf	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
06 06 2019	arsine	adèle planchard *	2			2 montées 1 descente
06 06 2019	berarde	passerelles bois		3		Étançons : passerelle du Clos des Cavales et Plaret-Gény bas.
06 06 2019	berarde	temple ecrins	4		1	
06 06 2019	berarde	pilatte + caf	7		2	gardien: 5 ou 6 montées + 1 rotation perso CAF: 1montée + 1descente + 1rotation perso
~~06 06 2019~~	~~st christophe~~	~~la selle~~	~~2~~		~~1~~	Annulé

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

* Rester dans l'axe des vallées

COPIE Secteurs { OISANS/VALBONNAIS / BRIANCONNAIS/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 234 / 2019

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 3/06/2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F GSDG B3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ref aigle	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
06 06 2019	arsine	ref de l'aigle *	4		1	4 montées deux descentes

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

* Rester dans l'axe des vallées

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 234 / 2019

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 3/06/2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND